









Pour changer ou pour durer ? Le développement durable en questions 13^{ème} Congrès RIODD [16-18 octobre 2018]

Appel à communications spécifique à la session :

« Développement durable et risques industriels majeurs : quelles conditions sociotechniques de la sécurité dans un monde en réseau et globalisé ? »

Dans le cadre du 13^{ème} Congrès RIODD (16-18 octobre 2018, Grenoble), plusieurs sessions « spéciales » rassembleront des communications qui viendront alimenter les débats sur le thème central de ce Congrès « Pour durer ou pour changer ? Le développement durable en questions ».

Responsables de cette session spéciale

Michèle Dupré, CNRS, Centre Max-Weber. Jean-Christophe Le Coze, INERIS, Laboratoire

Cette session spéciale propose un focus particulier sur les sites industriels à risques majeurs. Classés Seveso, ces sites sont à présent soumis au code de l'environnement et doivent mettre en œuvre une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM).

En tant que scientifiques, on peut décider de rester à cette échelle nationale d'action, observer et analyser par des études de terrain comment se construit la sécurité dans ces installations. Le sociologue a alors pour fonction de « désenchanter » cet univers fortement porté par la technique, comme le proposait Max Weber et le préconisait James F. Short, alors président de l'ASA, dans un article programmatique publié dès 1984 après l'accident nucléaire de Three Miles Island.

Sur le terrain, on constate cependant que ces organisations à risques industriels majeurs ne sont plus des organisations closes sur elles-mêmes, ancrées dans le seul contexte national dans lequel elles sont physiquement implantées. Relevant d'un mode d'organisation en réseau (voir par exemple Rallet [1989]), ces organisations doivent, pour produire en sécurité, composer avec des entités situées à des échelles différentes : elles doivent par exemple interagir avec la société-mère, encastrée dans un autre système national ; elles sont en relations à la fois complémentaires et concurrentes avec d'autres entités, parfois au sein du même groupe ; elles doivent faire en sorte que les différents services de l'organisation contribuent à la construction commune de la politique de prévention des risques; elles doivent respecter des règlementations nationales et supra-nationales, interagir avec les divers organes de régulation, avec des réseaux d'experts, mais aussi d'assureurs et de clients à l'échelle du monde, interagir enfin avec un nombre croissant d'entreprises extérieures. Elles doivent produire tout en garantissant la sécurité de leurs salariés et des habitants (vivant à proximité ou dans un périmètre plus étendu, selon le risque encouru) et en visant une meilleure prise en compte du développement durable. Cette problématique a fait l'objet de questionnements théoriques et empiriques ces trente dernières années (notamment avec les travaux de Barry Turner [1978], Charles Perrow [1984], Diane Vaughan [1997], Weick & Suthcliff [2001], Andrew Hopkins [2012] ou Mathilde Bourrier [1999]).

On peut s'interroger de manière ciblée sur l'impact d'une telle organisation en réseau sur la fiabilité organisationnelle de ces installations :

- Cette tendance forte va-t-elle dans le sens du renforcement ou de l'affaiblissement de la prévention des risques ?
- On peut également s'interroger sur la portée des risques encourus : le nucléaire peut-il être analysé de la même manière que l'industrie chimique ?

- Quelle fiabilité organisationnelle peut-on accorder à l'industrie agroalimentaire, comme le montrent des événements récents, ou bien à celle des nanotechnologies ?
- Et dans cette lignée on peut alors questionner la transition énergétique en prenant comme analyseur les risques technologiques: quelles sont les nouvelles filières et quelle est leur configuration sur le plan de la sécurité (par ex. la filière hydrogène)?

Les enjeux multiples, auxquels ces grandes organisations complexes à risques sont confrontées, les obligent en effet à un équilibre toujours changeant entre les divers ordres que sont notamment l'ordre économique et financier, l'ordre technologique, l'ordre social, l'ordre naturel, ordres auxquels peuvent être ajoutés encore l'ordre administratif ou règlementaire et l'ordre juridique.

Pour pouvoir mieux appréhender la prévention des risques industriels majeurs qui participent de la thématique du développement durable, il nous semble donc qu'il convient de changer de focale pour avoir une approche plus globale de l'intrication entre technologies, société et environnement, en décrivant ces grands ensembles sociotechniques dans la globalité qui caractérise la situation contemporaine.

Les communications attendues devront documenter la complexité d'action de ces organisations à risques industriels majeurs et les différents modes, observables ou pensables, de régulation de cette complexité, qui permet ou non le maintien de ces systèmes dans des zones de fonctionnement sûr et garantit ainsi les enjeux spécifiques du développement durable. Elles rendront compte soit de travaux empiriques, soit de travaux à visée théorique.

Repères bibliographiques :

Bourrier M. [1999] Le nucléaire à l'épreuve de l'organisation. Paris : PUF.

Hopkins A. [2012] Disastrous Decisions: The Human and Organisational Causes of the Gulf of Mexico Blowout, Sydney: CCH Australia.

Perrow C. [1984] Normal accident theory. Living with high risk technology, New York: Basic Books (2nd ed).

Rallet A. [1989] « De l'entreprise-réseau aux réseaux d'entreprises », Réseaux, 7(36), pp.119-144.

Turner B. & Pidgeon N. [1978] Man made disasters. The failure of foresight, Oxford: Elsevier (2nd ed).

Vaughan D. [1997] The Challenger Launch Decision: Risky Technology, Culture, and Deviance at NASA, Chicago MI: University of Chicago Press.

Weick K. & Sutcliffe K. [2001] Managing the unexpected, San Francisco CA: Jossey-Bass Wiley.

Pour soumettre une proposition de communication à cette session spéciale

- Renseignez le formulaire-type ci-joint ou accessible sur la page https://riodd2018.sciencesconf.org/resource/page/id/1 (puis « télécharger le fichier-modèle » de soumission)
- 2. Adressez-le par mail (dont le titre indiquera « Soumission à la session spéciale "Risques industriels majeurs" » aux responsables de la session spéciale au plus tard le 22 avril :

 Email : michele.dupre@ish-lyon.cnrs.fr et jean-christophe.lecoze@ineris.fr, avec copie à l'adresse riodd2018@sciencesconf.org
- Puis, après avis du(des) responsable(s), soumettez votre proposition, si nécessaire révisée, avant le 2 mai sur le site du colloque https://riodd2018.sciencesconf.org/.

L'acceptation définitive vous sera transmise courant juin.

Une proposition se présente sous forme d'un résumé détaillé de votre communication (cf indications dans le fichier-modèle).

En cas d'acceptation, le texte complet sera à déposer sur SciencesConf.org (en complément de votre soumission initiale) dix jours avant le Congrès. **ATTENTION**: ce dépôt conditionnera votre inscription au programme du colloque.